



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Exercice 2020

Service Public de l'Assainissement Non Collectif SPANC

Rapport présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales

Département du Jura (39)

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI ET MISSIONS DU SPANC	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	4
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	4
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	4
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	5
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	5
2.2. BUDGET 2020	5
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE	5
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	5
4 INTERVENTIONS DU SPANC.....	6
4.1 NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES EN 2020	6
4.2 NOMBRE DE DEPLACEMENTS.....	6
4.3 NOMBRE DE VIDANGES	6
5. ETAT DES LIEUX DU SPANC	7

Préambule



L'assainissement non collectif joue aujourd'hui un rôle à part entière dans la préservation et la pérennisation de la ressource en eau. Adapté aux territoires comme celui de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, qui se caractérise par une prépondérance de l'habitat diffus et des secteurs de relief techniquement difficiles à raccorder au réseau d'assainissement collectif, il est aujourd'hui mieux réalisé, maîtrisé et suivi.

Ces progrès sont fortement liés à la loi sur l'Eau de 1992, qui a confié aux collectivités locales le contrôle des installations existantes, la possibilité d'imposer des travaux sur les installations présentant un risque pour la salubrité publique et l'environnement, ainsi que le conseil technique sur l'implantation des nouvelles installations.

Au 1er janvier 2017, les communautés de communes Champagnole Porte du Haut Jura (CCCPHJ) et Plateau de Nozeroy (CCPN) ont fusionné pour former la CC Champagnole Nozeroy Jura (CCCNJ). Le SPANC était déjà une compétence des deux collectivités et chaque service était exploité en régie (dont une régie avec prestation de service). Par dérogation de la Préfecture, les deux modes de fonctionnement perdurent jusqu'à harmonisation effective par la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura.

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi et missions du SPANC

Le service est géré au niveau intercommunal sur l'ensemble des 66 communes, par la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

L'assainissement non collectif (ANC), aussi appelé assainissement autonome, désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés aux réseaux publics d'assainissement.

Les agents du SPANC ont pour mission de :

- Conseiller et accompagner les usagers pour la création ou la réhabilitation de leur installation ;
- Contrôler la conception, l'implantation et la bonne exécution des installations lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une mise en conformité ;
- Contrôler périodiquement le bon fonctionnement et le bon entretien des installations existantes ;



- Organiser des tournées de vidanges des installations sur le territoire sur demande des usagers du service (entretien des installations).

A travers son action, le SPANC veille à protéger la qualité des milieux naturels.

Autres caractéristiques du service :

- Existence d'une étude de zonage : en cours
- Existence d'un règlement de service : oui, approbation par délibération du 26 mai 2009
- Existence d'une CCSPL : non

4

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie sur l'ensemble du territoire (~2090 installations).

Les contrôles des installations sont réalisés soit par la technicienne, agent de la communauté de communes, soit par l'intervention d'un prestataire de service (entreprise *PB Assainissement*).

1.3. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi, toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif dessert environ 2100 logements, soit ~4500 personnes.

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	non
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	oui
30	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.	oui
30	Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné ».	oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	oui
20	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	non
10	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service est de **80**.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

Les tarifs applicables dans le cadre du SPANC, au 1^{er} janvier 2021, selon la délibération de 21/12/2020 sont les suivants :

Pour le territoire de l'ex-CCCPHJ* :

Part fixe assainissement autonome	15 € (inchangé) / an
Entretien préventif fosses	156 €
Entretien urgent	selon les m ³ de boues vidangées

Pour le territoire de l'ex-CCPN* :

Diagnostic existant, Contrôle de bon fonctionnement,	90 €
Diagnostic immobilier	120 €
PC Contrôle de conception	90 €
PC Contrôle de réalisation	70 €
Entretien préventif fosses	156 € ou selon les m ³ de boues vidangées
Entretien urgent	selon les m ³ de boues vidangées

*Par dérogation, les deux modes de facturation perdurent jusqu'à harmonisation.

2.2. Budget 2020

Le SPANC possède son propre budget de fonctionnement.

A. Recettes

TOTAL RECETTES (facturation du service)	65 531.70 €
--	--------------------

B. Dépenses

TOTAL DEPENSES	39 316.62 €
Dont Vidanges	23 571.90 €
Dont Logiciel métier (MEZOTECH)	909.47 €
Dont Prestation PB Assainissement	2057.00 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des

installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31 décembre 2020**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31 décembre 2020**.

Pour l'année **2020**, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est le suivant :

6

1 533 installations sur **2100** recensées ont été contrôlées depuis l'ouverture du SPANC dont :

- **30 %** conformes (466 installations)
- **65 %** non conformes sans risques (991 installations)
- **5 %** non conformes avec risques pour la santé publique ou l'environnement (76 installations)

4 Interventions du SPANC

4.1 Nombre de dossiers traités en 2020

Interventions	Nombre
Vérification conformité de l'exécution de l'installation	29
Diagnostic de l'existant	6
Diagnostic en cas de vente	40
Contrôle de bon fonctionnement (diagnostic déjà réalisé préalablement)	104
PC conception préalable	13
TOTAL	192

4.2 Nombre de déplacements

Déplacements « SPANC » sur le terrain	267
<i>dont journées de vidanges programmées (vidanges préventives)</i>	14
Autres déplacements	36
Déplacements pour formations, réunions...	0

4.3 Nombre de vidanges

Nombre de vidanges ANC réalisées au cours de l'exercice 2020	155
<i>Dont Vidanges ANC préventif en tournée</i>	133
<i>Dont Vidanges ANC en urgence</i>	5
<i>Dont vidange suite raccordement assainissement collectif</i>	17
Volume total des boues vidangées en ANC	395 m ³

5. Etat des lieux du SPANC

	CC CNJ
Nombre d'installations (environ)	2100
Nombre d'installations vérifiées	1533
Reste à vérifier	*
Nombre installations vidangées	862

7

*Les installations ANC des communes de l'ex-CC Plateau de Nozeroy ainsi que celles de la commune de Marigny restent à vérifier.